Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_13_2026_82_C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 1er juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE Christophe HELBERT	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	
	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme Véronique LEROY, M. Anthony GUIHÉNEUF et M. Pierre POUSSIN.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Véronique LEROY a donné procuration à M. Christophe HELBERT et M. Pierre POUSSIN a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Construction d'une salle multifonctions : Présentation de l'avancée du dossier et proposition de validation de l'esquisse en date du 16 février 2026 en vue de lancer la phase APS (Avant-Projet Sommaire)
Délibération N°13/2026/82

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que les élus de la précédente municipalité ont reçu le 23 février 2026 la restitution de l'esquisse en date du 09 février 2026 fournie par l'Atelier L.2 (cabinet retenu dans le cadre de la MOE pour la construction d'une salle multifonctions).

Mme la Maire rappelle que par délibération du 27 février 2026, les élus du conseil municipal avaient validé le volet architectural (description du rendu extérieur, organisation et distribution des espaces/pièces du bâtiment) qui répondait parfaitement à leurs attentes en termes d'usage et d'aspect du bâtiment. Toutefois, l'analyse approfondie du chiffrage présenté avait révélé un point de blocage car il ne correspondait pas aux attentes des Membres de la commission communale. De ce fait, il avait été demandé à la MOE de respecter scrupuleusement l'enveloppe

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_13_2026_82_C-DE

budgétaire initiale avec un maintien des surfaces demandées au programme tout en conservant l'identité architecturale présentée. Par conséquent, les élus avaient demandé à l'Atelier L2 de revoir l'enveloppe budgétaire de l'esquisse tenant compte des observations ci-dessus mentionnées.

Mme la Maire précise que l'esquisse (estimation des travaux, aspect architectural avec l'organisation et la distribution des espaces, et le planning) ainsi que le mèl du cabinet L2 en date du 05 mars 2026 ont été présentés en groupe de travail en réunion du 27 avril 2026.

En l'absence de la réponse des services préfectoraux sur la demande de subvention DETR/DSIL 2026, Mme la Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **VALIDE** la proposition de report de Mme la Maire.

Fait et délibéré le 05 juin 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

